Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260205-CM_2026_1-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du Conseil municipal du 5 février 2026**
Date de convocation : 30/01/2026	L'an deux mil vingt-six, Le cinq février à dix-sept heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Marie-Françoise ROGER, Maire
Date d'affichage de la convocation : 02/02/2026	
Date d'affichage de la délibération : 06/02/2026	
Nombre de conseillers	

En exercice	19
Quorum	10
Présents	17
Représentés	2
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Thierry BIHAN	X		
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	X		
Jean-Claude JAILLETTE	X		
Madame Dominique JUDDE	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Monsieur Gilles LE MENACH	X		
Madame Marie-José MALLET	X		
Monsieur Bernard PENHOET		X	Marie-Françoise ROGER
Madame Marie-Françoise ROGER	X		
Monsieur André ROMIEUX	X		
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur André STEPHANT	X		
Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD		X	Brigitte TONNERRE-GAMBINI
Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	X		
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Dominique YVON	X		

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU

Délibération n°: CM-2026-1

Objet : Régularisation foncière - échange de parcelles entre la commune et les propriétaires de la parcelle AE 105

Matière : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Sens du vote :
Pour : 19 Contre 0 Abstentions 0

1. Régularisation foncière - échange de parcelles entre la commune et les propriétaires de la parcelle AE 105

Lors d'une opération de délimitation de la propriété de la personne publique demandée par les propriétaires de la parcelle AE 105 et réalisée par un géomètre le 31/07/2024, la situation suivante a été constatée :

- Empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété des propriétaires de la parcelle AE 105 d'une superficie de 2 m2 ;
- Empiètement sur la propriété de la personne publique par des propriétaires de la parcelle AE 105 d'une superficie de 3 m2 ;

Afin de mettre fin cette discordance entre la limite foncière et la limite de fait des propriétés, il est proposé de procéder à une régularisation foncière par un échange des portions de parcelles identifiées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29 ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260205-CM_2026_1-DE

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2024 ;

Le Conseil municipal décide :

- de valider le principe de la régularisation d'un échange sans soulte des parcelles telles que définies sur le plan joint en annexe, sous réserve de l'accord des propriétaires de la parcelle AE 105 ;
- de préciser que les frais liés à cette transaction seront pris en charge par le propriétaire de la parcelle AE 105 ;
- d'autoriser la Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment l'acte authentique qui sera rédigé par le notaire désigné par le propriétaire de la parcelle AE 105.

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 06/02/2026
Affichage et publication	Le 06/02/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Marie-Françoise ROGER

